



les plus représentatifs. Par ailleurs, il permettra de :

- Clarifier les principes de base régissant l'exercice et la protection du droit de grève et de la liberté du travail ;
- Garantir la sécurité des établissements et leurs biens ;
- Maintenir un service minimum dans les secteurs vitaux ;
- Et enfin, définir les droits et obligations des différentes parties prenantes.